

Séance du 12 mars 2009

N°2009.03.A.1.

**OBJET : ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE PEDESTRE**

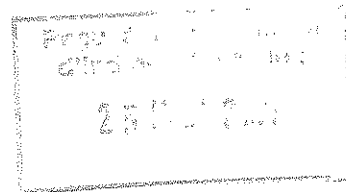
Le douze mars deux mille neuf à seize heures trente minutes, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Monts sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

*Etaient présents :*

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT

*Absents excusés :*

- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD



Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ou en la forme négociée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence inséré dans la Nouvelle République du 06 février 2009 dans le cadre de la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics ;

**Après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :**

- **De retenir** l'offre présentée par Objectif, association d'insertion – BP 153 – 37 401 Amboise cedex - pour un montant total TTC de 40 702,71 € et un prix unitaire de 47,84 € TTC pour la fixation d'un poteau de balisage (marché conclu pour l'année 2009, reconductible par décision expresse pour les années 2010 et 2011 sans que la durée totale du marché ne puisse excéder trois ans) ;
- **D'autoriser** M. le Président à signer le marché correspondant.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

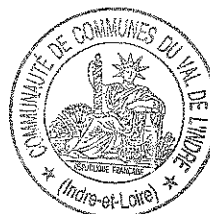
Transmis à la Préfecture le :

**24 MAR. 2009**

Publié ou notifié le :

**26 MAR. 2009**

Pour extrait conforme



Le Président,

Jacques DURAND